

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 septembre 2016

Convocation du 29/08/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/09/2016.

L'an deux mil seize, le six septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Yvonne FREMONT, Christophe GIGNON, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Loïc LAFOURCADE

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-46

Travaux de voirie 2016

Le Maire présente le devis pour les travaux de voirie 2016 établi par COLAS Centre Ouest sis à ECOUFLANT (49000) pour un montant de 19 350.34 € HT soit 23 220.41 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'effectuer les travaux de voirie par l'entreprise COLAS Centre Ouest sis à ECOUFLANT (49000) pour un montant de 19 350.34 € HT soit 23 220.41 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer au nom de la commune les dits travaux

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 09/09//2016

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/09/2016
Et de la publication, le 09/09/2016


